



Modification 002 – 1000231119

La Modification 002 vise à répondre aux questions suivantes.

- Q5) Nous ne sommes pas sur la SA et nous ne sommes pas des revendeurs de catégorie 1, cependant, nous sommes un partenaire et revendeur autorisé de logiciel d'automatisation robotisée des processus qui ne sont pas sur EN578-100808/D. Pour que le logiciel d'automatisation robotisée des processus soit conforme à la Couronne, le produit doit-il être répertorié dans l'arrangement d'approvisionnement EN578-100808/D. La partie 11 de la sollicitation stipule que les revendeurs doivent fournir une lettre de l'éditeur de logiciels.
- A5) **Cette sollicitation est UNIQUEMENT ouverte aux produits qui sont actifs sur l'arrangement d'approvisionnement EN578-100808/D. L'éditeur du produit doit être actif dans l'arrangement d'approvisionnement. Pour clarifier la partie 11 de sollicitation, nous acceptons les offres des éditeurs et des revendeurs de catégorie 1. Si le soumissionnaire est l'éditeur, aucune autre documentation n'est requise en vertu de la partie 11, l'éditeur remplira également le contrat. Si le soumissionnaire est un revendeur, le revendeur devra fournir une confirmation écrite de l'éditeur. Cela est nécessaire car conformément à l'arrangement d'approvisionnement, le contrat devra être attribué à l'éditeur, mais le revendeur remplira le contrat.**

Merci